



LA FCPE EN HAUTE-GARONNE,

c'est plus de 15 000 familles adhérentes et plus de 230 associations locales à votre écoute, qui vous représentent dans l'ensemble des instances locales, départementales, régionales et nationales.

REDONNONS LA PRIORITÉ À L'ÉCOLE :

- > L'enfant au centre des préoccupations de la communauté éducative ;
- > L'égalité des droits pour tous les élèves ;
- > La gratuité effective de toute la scolarité ;
- > La baisse des effectifs à 25 élèves par classe ;
- > La scolarisation des enfants à partir de 2 ans lorsque les parents le souhaitent ;
- > Le respect des rythmes de l'enfant ;
- > La continuité du service d'éducation avec le remplacement des enseignants absents ;
- > Des enseignants formés ;
- > Un cadre d'enseignement à l'écoute des élèves : une pause méridienne de 1 h 30, la présence de personnel non enseignant en nombre suffisant dans les établissements (médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales) ;
- > Un lycée accessible au plus grand nombre ;
- > Des personnels et des moyens matériels adaptés à la scolarisation ou à la formation des élèves en situation de handicap.

FCPE 31 - CDPE HAUTE-GARONNE

100, avenue Frédéric Estèbe - 31200 TOULOUSE - Tél. : 05 34 40 57 70

Mail : contact@fcpe31.org - Site : www.fcpe31.org

Blog : <http://ambition-ecole-31.over-blog.com>

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi de 14 h à 18 h 30, mardi de 9 h à 18 h 30, mercredi et vendredi de 9 h à 16 h



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant. (6 numéros par an). > 3,35 € pour les adhérents > 6 € pour les non adhérents



La lettre La famille et l'École

Deux fois par mois, des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments). > 13 € par an.

© PICTURE-FACTORY - FOTOLIA - ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT PRÉNOM
 NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT
 ADRESSE

CODE POSTAL VILLE TEL. PORTABLE E-MAIL

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM

NÉ(E) LE

COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE 2013

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE 2013

CLASSE



MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

BULLETIN À RENVoyer À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale), ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

Adhésion annuelle

(Revue des Parents incluse 3,35 € facultative) (2)

Adhésion de soutien 30,00 €

ou Adhésion de base 18,00 €

(14,65 € Adhésion + 3,35 € Revue des parents)

J'ai déjà adhéré auprès du conseil local de (préciser lequel) :

Abonnement à la lettre *La Famille et l'École* (facultatif) 13,00 €

TOTAL ADHÉSION + ABBONNEMENT €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces. Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ

Recevoir la newsletter de la FCPE.

Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :

Nom de l'établissement :

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège-lycée, LP) :

Nom de l'établissement :

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.